

DÉLIBÉRATION N° 5

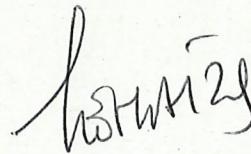
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 14 NOVEMBRE 2023**

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 13,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte le budget rectificatif au budget initial au titre de l'exercice 2023.

Fait à Montreuil, le 14 novembre 2023

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE



Approbation du budget rectificatif 2023 *(délibération n°5)*

PRÉSENTATION DU BUDGET RECTIFICATIF n°1 2023

Le budget initial 2023 (BI), construit en octobre 2022, a été régulièrement approuvé lors du conseil d'administration du 17 novembre 2022.

Du fait d'une élaboration anticipée, imposée par les calendriers budgétaire et institutionnel, les données prévisionnelles prises en compte par l'établissement pour construire le BI 2023 doivent être réajustées au regard de l'exécution effective des derniers mois de l'année 2023.

Par ailleurs un certain nombre d'évènements imprévus ont fortement modifié les projections budgétaires initiales.

Aussi, afin de respecter le principe de sincérité budgétaire et de déterminer le plus objectivement possible les prévisions de dépenses 2023, un budget rectificatif n°1 2023 (BR 1) est soumis à la validation du présent conseil d'administration.

Le BR 1 2023, se justifie au regard de plusieurs éléments de contexte distincts :

1. une inflation difficile à évaluer au moment de l'élaboration du BI 2023 : si la flambée des prix affectant les dépenses de fluide et d'énergie semble avoir été évaluée de façon assez précise, celle concernant les prestations de nettoyage et d'entretien des parties communes, quant à elle, a été légèrement sous-estimée. Par ailleurs, l'augmentation du coût des matières premières, a obligé l'établissement à prioriser certaines opérations prévues au titre de la politique immobilière de l'établissement ;
2. un montant de charges à payer (CAP) plus conséquent que projeté : plusieurs demandes de règlement attendus de divers fournisseurs, n'ont pas été déposés sur Chorus Pro avant la clôture de l'exercice 2022 ; pour précision, les opérations commandées en 2022, dont le service fait a été certifié fin 2022, doivent donner lieu à l'enregistrement d'une charge en comptabilité générale. Le décaissement intervenant finalement en 2023 (imprévisible au moment de l'élaboration du BI), l'impact en comptabilité budgétaire doit être porté en CP sur l'exercice 2023 et nécessite donc un réajustement des crédits ;

3. des dépenses non prévisibles au moment de la réalisation du BI 2023 : plusieurs événements non prévisibles sont intervenus au cours de l'exercice 2023, nécessitant un réajustement prévisionnel des crédits (signature d'une convention d'assistance à cession de bien immobilier avec le service des domaines, dépassements de certaines opérations prévues dans le cadre du FACV, travaux de rénovation d'appartements) ;
4. la perception, au mois d'avril, d'une subvention de 51 300 euros : cette dernière, perçue au titre du plan de résilience 2, s'accompagne d'une réévaluation du budget de l'établissement tant en recettes qu'en dépenses.

Ce budget rectificatif sera, après approbation, intégré dans le système d'information financier Y2.

Évolution des équilibres entre le BI 2023 et le BR 1 2023

Pour rappel, le budget initial 2023 (BI), régulièrement approuvé lors du conseil d'administration du 17 novembre 2022, s'élevait à :

- **12 298 218 €** de recettes
- **12 932 100 €** de dépenses en autorisations d'engagements (AE) et **14 649 600 €** en crédits de paiements (CP).

A. Les plafonds d'emplois

Les contractuels de l'établissement étant désormais gérés par le CSRH de la DGDDI, il n'est pas prévu de plafond d'emploi pour l'exercice 2023.

B. Les autorisations budgétaires

=> Les prévisions de dépenses :

Le tableau des autorisations budgétaires joint en annexe présente, en dépenses, les mouvements inscrits en BR 1 par enveloppe de crédits limitatifs. La destination effective des crédits est précisée dans le tableau des dépenses par destination.

Les écarts entre la prévision budgétaire du BI 23 et le budget en cours de gestion portent sur les deux natures suivantes :

- **les dépenses de fonctionnement** : elles augmentent de **807 360 €** en AE et de **729 800 €** en CP. Elles totalisent ainsi un montant de **10 149 360 € en AE** et **10 289 300 € en CP**, soit respectivement **74 %** et **67 % des dépenses totales du BR 1**.
- **les dépenses d'investissement** : cette enveloppe est augmentée de **3 100 €** en AE et de **12 100 €** en CP, afin de couvrir des ajustements portant majoritairement sur les sous-destinations 2-3 et 3-4.
Ces dépenses s'élèvent désormais à **3 593 200 € en AE** et **5 102 720 € en CP**, soit respectivement **26 %** et **33 % des dépenses totales du BR 1**.

Globalement, ce BR1 prévoit donc un ajustement à la hausse de 810 460 € en AE et de 741 900 € en CP.

Le total des dépenses inscrites au BR1 est ainsi de **13 742 560 € en AE** et de **15 391 500 € en CP**.

Le tableau ci-dessous ventile ces montants par nature :

Enveloppe (en €)	BI 2023		Ajustements		BR1 2023		Variation BR1/ BI (en %)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
PERS	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%
FCT	9 342 000	9 559 500	807 360	729 800	10 149 360	10 289 300	8,6%	7,6%
INV	3 590 100	5 090 100	3 100	12 100	3 593 200	5 102 200	0%	0,2%
Total des dépenses	12 932 100	14 649 600	810 460	741 900	13 742 560	15 391 500	6,3%	5,1%

=> Les prévisions de recettes :

Elles augmentent par rapport au budget initial et s'élèvent à **12 501 300 €**.

Au vu des prévisions de dépenses et de recettes, le BR1 affiche un **solde budgétaire déficitaire prévisionnel de 2 890 200 €** contre un déficit de 2 351 382 € au BI 2023

Pour mémoire, le BR II 2022 prévoyait un solde déficitaire de 4 105 315 € le solde exécuté de cette même année ayant été finalement ramené à un niveau déficitaire de 1 584 168 €.

En €	BI 2023	BR1 2023	Variation BR/BI (en valeurs)	Variation BR1/ BI (en %)
Total des recettes	12 298 218	12 501 300	203 082	1,7%
Total des dépenses (en CP)	14 649 600	15 391 500	741 900	5,1%
Solde budgétaire prévisionnel	-2 351 382	-2 890 200	-538 818	22,9%

C. Situation patrimoniale

Le résultat patrimonial détaillé dans le tableau 6 est issu de la différence entre les produits et les charges. Ils atteignent respectivement, après intégration des opérations liées aux amortissements et provisions, 14 605 169 € (+ 161 758€ par rapport au BI 2023) et 14 906 319 € (+968 932 € par rapport au BI 2023).

Le résultat patrimonial passe d'un bénéfice prévisionnel de **506 024 €** au BI à une perte prévisionnelle de **301 150 €** au BR1.

D. Capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'établissement dans le cadre de son activité. Elle contribue à participer au financement des investissements en atténuant le prélèvement sur le fonds de roulement.

Elle diminue pour atteindre **2 160 700 €** contre **2 738 718 €** au BI 2023. Cette diminution s'explique avant tout par l'augmentation des dépenses prévues par le BR1 .

E. Fonds de roulement et trésorerie

Le tableau de financement prévisionnel présente la capacité (en ressources) ou l'insuffisance (en emplois) de financement et renseigne sur l'évolution de la situation patrimoniale de l'établissement.

Ce tableau présente par rapport au BI 2023 :

- Pour les emplois : une augmentation de 12 100 € par rapport aux prévisions du BI 2023.
- Pour les ressources : une diminution de 526 718 €, essentiellement due à l'évolution de la CAF telle qu'exposée en amont.

Le fonds de roulement, qui permet de mesurer les ressources de l'EPA mobilisables pour financer ses investissements, **est ramené à un montant prévisionnel de 6 546 900 € à l'issue du BR1 2023**. Pour rappel, le fonds de roulement s'élevait au 31 décembre 2022 à 9 401 100 €.

Cette diminution de 2 854 200 € du fonds de roulement au BR1 2023 (contre une diminution de 2 315 382 € prévue au BI 2023) entraîne le ponctionnement de la trésorerie.

La **trésorerie** arrêtée au 31 décembre 2022 à **10 469 321 €** est ramenée à l'issue du BR1 à **7 615 121 €** et permet donc à l'établissement de couvrir les engagements pris.

Le plan de trésorerie annexé décline, mois par mois, les données du tableau des autorisations budgétaires et détermine la soutenabilité infra-annuelle en fonction des besoins de CP. Il permet notamment d'identifier à quelle date les engagements pris auront un impact en trésorerie.

Ce budget rectificatif n°1 2023 a pour objectif principal de venir réajuster, en fin d'exercice et au regard des éléments connus, les besoins de l'établissement, en termes d'engagements et de dépenses pour permettre un pilotage budgétaire efficace.

Le BR1 confirme les objectifs poursuivis l'EPA Masse. Prévoyant des décaissements conséquents, tenant notamment à l'aboutissement des travaux des programmations immobilières antérieures, mais plus spécifiquement à la mise en œuvre de la première tranche de la PIC 2022-2024, il témoigne de la volonté de l'établissement de rénover son parc domanial.

Le BR1, présenté au vote du présent conseil d'administration, demeure soutenable grâce à une trésorerie initiale conséquente, préservée de facto en 2023, et qui fait et fera l'objet d'un suivi attentif.

ANNEXE 1 – DÉTAIL DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Afin de simplifier et de faciliter l'information des membres du conseil d'administration, sont présentées en détail dans ce document, les modifications budgétaires apportées par le budget rectificatif n°1.

DÉPENSES PAR DESTINATION

DESTINATION 1. Gestion locative et habitabilité des logements

Évolution des crédits ouverts au BI 2023 et BR1 2023 (en €) sur la destination 1 :

Montants en euros (€)	BI 2023		BR1 2023		Evolution en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	5 353 500	5 401 500	5 534 200	5 581 700	3,38 %	3,34 %

Sous-destination 1-1. Versements aux bailleurs

Sur cette enveloppe les dépenses prévues sont identiques au BI

- *Fonctionnement : AE = CP = 900 000 € au titre des loyers et provisions pour charges (identique au BI)*
- *Fonctionnement : AE = CP = 60 000 € au titre des régularisations de charges (identique au BI)*

Détail des opérations de renouvellement de convention retenues pour l'année 2023 (en €):

Résidence	AE 2023	CP 2023
Nouvelles conventions	280 000	302 500
Bordeaux Mésolia	0	0
Bordeaux Aquitanis	0	25 000
TOTAL	280 000	327 500

L'enveloppe totale de cette sous-destination est inchangée par rapport au BI, et s'élève à :

- *Fonctionnement : AE = 1 240 000 € (identique au BI) / CP = 1 287 500 € (identique au BI)*

Sous-destination 1-2. Versements aux locataires

Eu égard au montant de l'exécuté issu du Cofi 2022, et eu égard aux données de consommations connues en 2023 et, il est proposé de garder la même enveloppe que celle votée au BI 2023 :

- *Fonctionnement : AE = CP = 550 000 € (identique au BI 2023)*

Sous-destination 1-3. Fluides et énergies

Il est proposé de garder les montants initialement prévus au BI sur cette enveloppe :

→ Fonctionnement : AE = CP = 2 550 000 € (*identique au BI 2023*)

Sous-destination 1-4. Équipements divers au sein des logements

Eu égard aux besoins de l'établissement en matière de mobilier, l'enveloppe est revue à la hausse par rapport au BI 2023 :

→ Fonctionnement : AE = CP = 80 000 € (+30 000€)

Sous-destination 1-5. Gardiennage et sécurité

Cette enveloppe est identique à celle prévue au budget initial 2023 :

→ Fonctionnement : AE = CP = 13 500 € (*identique au BI 2023*)

Sous-destination 1-6. Nettoyage et entretien des parties communes

Eu égard au contexte inflationniste, il est proposé de revoir cette enveloppe à la hausse :

→ Fonctionnement : AE = CP = 1 100 700 € (+150 700 €)

DESTINATION 2. Gestion et entretien du patrimoine immobilier

Evolution des crédits ouverts au BI 2023 et BR1 2023 (en €) sur la destination 2 :

Montants en euros (€)	BI 2023		BR1 2023		Evolution en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	3 787 000	3 930 000	4 323 500	4 436 500	14,17 %	12,89 %
Investissement	3 580 100	5 080 100	3 578 200	5 078 200	-0,05 %	-0,04 %
TOTAL	7 367 100	9 010 100	7 901 700	9 514 700	7,26 %	5,60 %

Sous-destination 2-2. Travaux prévus au titre de la programmation immobilière (PI)

Dans cette rubrique, sont reprises les dépenses relatives aux travaux de programmation immobilière votées avant 2023, et dont les réalisations restent inachevées, ainsi que les travaux soumis au vote du conseil d'administration dans le cadre de la PIC 2023.

Y figurent également les rénovations de logements et les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Ces dépenses concernent les natures *fonctionnement* (rénovations et rémunérations fixes des mandataires) et *investissement* (travaux et autres frais accessoires à ceux-ci)

Tableau des opérations relatives à la programmation immobilière et aux travaux exceptionnels :

Montants en euros (€)	Fonctionnement (FCT) AE 2023		Fonctionnement (FCT) CP 2023		Investissement (INV) AE 2023		Investissement (INV) CP 2023	
	BI	BR1	BI	BR1	BI	BR1	BI	BR1
Travaux PI < 2023	-	-	3 000	3 000	213 000	213 000	1 713 000	1 713 000
Travaux PIC 2023	-	-	-	-	2 663 100	2 663 100	2 663 100	2 663 100
RF	172 000	202 000	312 000	312 000	-	-	-	-
RV	-	-	-	-	204 000	204 000	204 000	204 000
Rénovations	505 000	605 000	505 000	605 000	-	-	-	-
Plan de relance et de résilience	-	-	-	-	-	51 300	-	51 300
Total	677 000	807 000	820 000	920 000	3 080 100	3 131 400	4 580 100	4 631 400

➤ Pour l'ensemble de la sous-destination 2-2, les dépenses sont portées après BR1 à :

→ Fonctionnement : AE = 807 000 € (+130 000 €) CP = 920 000 € (+100 000 €)

→ Investissement : AE = 3 131 400 € (+51 300 €) CP = 4 631 400 € (+51 300 €)

Cette augmentation budgétaire, tant en autorisations d'engagement (AE), qu'en crédit de paiement (CP), au BR I 2023 correspond notamment à la prise en charge de la situation inflationniste et :

- à la passation de marché mandataire pour des travaux sur les cités de Bayonne et Montpellier ;

- à des travaux prévus dans le cadre du plan de résilience 2 tels que la pose de robinets thermostatiques, dans la cité de Pontarlier, pour un montant de 11 428 €, ou le remplacement de 20 chauffe bains sur la cité de Chalons en Champagne, pour un montant total de 23 507 € ;
- à la rénovation de chambres meublées à Tremblay.

Sous-destination 2-3. Travaux d'entretien courant, hors programmation immobilière

L'enveloppe d'autorisations d'engagement allouée sur cette sous-destination a été revue à la hausse, du fait du contexte inflationniste, rendant caduques les devis initialement faits par les services territoriaux. Il est ainsi proposé d'augmenter l'enveloppe de fonctionnement de 100 000 euros, et celle d'investissement de 3 300 €.

Par ailleurs, dans le cadre du FACV, 500 000 € avait été prévus au BI 23, en investissement. Pour certaines opérations cette classification a été revue. De ce fait, 56 500 €, tant en AE qu'en CP passent de la ligne investissement à fonctionnement.

- Fonctionnement : AE = CP = 1 056 500 € (+156 500 €)
- Investissement : AE = CP = 446 800 € (-53 200 €)

Sous-destination 2-5. Impôts, taxes et primes d'assurance

Au regard des hausses attendues, notamment en matière de taxe foncière, il est proposé d'augmenter cette sous-destination de 250 000€ euros.

- Fonctionnement : AE = CP = 2 460 000 € (+250 000 €)

DESTINATION 3. Fonctions support

Evolution des crédits ouverts au BI 2023 et BR 2023 (en €) sur la destination 3 :

Montants en euros (€)	BI 2023		BR1 2023		Evolution en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	201 500	228 500	291 660	271 100	44,74 %	18,64 %
Investissement	10 000	10 000	15 000	24 000	50,00 %	58,33 %
TOTAL	211 500	238 500	306 660	295 100	44,99 %	23,73 %

Sous-destination 3-1. Fournitures et équipements administratifs

Au vu des montants consommés sur les années précédentes, il est proposé de réduire cette enveloppe de 3 000 €.

→ Fonctionnement : AE = CP = 7 000 € (-3 000 €)

Sous-destination 3-2. Frais de mission et de réception

Il est proposé de réduire cette enveloppe de 10 000 €

→ Fonctionnement : AE = CP = 5 000 € (-10 000 €)

Sous-destination 3-3. Formation professionnelle et prestations de conseil

Cette sous-destination habituellement composée du coût lié à l'accompagnement du cabinet Mazars dans la certification des comptes de l'établissement a été sous-estimée lors de l'élaboration du BI 2023. Il est proposé de l'abonder à hauteur de :

→ Fonctionnement : AE = 120 160 € (+108 160 €) / CP = 99 600 € (+60 600 €)

Sous-destination 3-4. Informatique

Cette sous-destination fait l'objet de réajustement :

→ Fonctionnement : AE = 144 500 € (-5 000 €) / CP = 144 500 € (-5 000 €)

→ Investissement : AE = 15 000 € (+5 000 €) / CP = 24 000 € (+14 000 €)

Sous-destination 3-5. Impayés, contentieux et pénalités

Les niveaux de consommation des années précédentes comme ceux de cette année permettent de maintenir le montant des crédits à 15 000 €

→ Fonctionnement : AE = CP = 15 000 € (identique au BI 2023)

RECETTES PAR ORIGINE

Les recettes de l'établissement inscrites au BR pour l'année 2023 sont revues à la hausse par rapport au BI 2023 et s'élèvent désormais à **12 501 300 €**. Elles sont globalisées par nature.

Elles se répartissent ainsi :

- Les prévisions de recettes propres augmentent de 151 782 € par rapport au budget initial et s'élèvent à **11 150 000 €**.
- Les prévisions des recettes issues des *autres financements de l'État* augmentent quant à elle de 51 300 € et atteignent **1 351 300 €**.

Montants en euros (€)	BI 2023	BR I 2023	Différence
Recettes propres	10 998 218	11 150 000	151 782
Autres financements de l'État	1 300 000	1 351 300	51 300
TOTAL	12 298 218	12 501 300	203 082

OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES : LES DÉPÔTS DE GARANTIE

Les dépôts de garantie correspondent à un mois de loyer hors charge. Ils sont destinés à couvrir d'éventuelles réparations devant rester à la charge du locataire lors de la libération du logement. Dans le cas contraire, ils ont vocation à être restitués au locataire sortant.

Dans le cadre de la réglementation GBCP, ces dépôts de garantie versés ou remboursés ne constituent pas des opérations budgétaires. En effet, elles ne dépendent que de la comptabilité générale. Ainsi, si elles impactent bien la trésorerie, elles n'ont en revanche aucune conséquence sur le solde budgétaire.

Dépôts de garantie et cautions (comptes 16511 et 16518)	2022	BI 2023	BR I 2023	Écart BI/BR	Variation BI/BR
Encaissements	171 223	176 000	176 000	0	0,00 %
Décaissements	141 031	140 000	140 000	0	0,00 %

→ Encaissements : 176 000 € (*identique au BI*)

→ Décaissements : 140 000 € (*identique au BI*)

ANNEXE II - RAPPEL DES DESTINATIONS

DESTINATION 1. Gestion locative et habitabilité des logements

Sous-destination 1-1. Versements aux bailleurs

Sous-destination 1-2. Versements aux locataires

Sous-destination 1-3. Fluides et énergies

Sous-destination 1-4. Équipements divers au sein des logements

Sous-destination 1-5. Gardiennage et sécurité

Sous-destination 1-6. Nettoyage et entretien des parties communes

DESTINATION 2. Gestion et entretien du patrimoine immobilier

Sous-destination 2-2. Travaux prévus au titre de la programmation immobilière

Sous-destination 2-3. Travaux d'entretien courant, hors PI

Sous-destination 2-5. Impôts, taxes et primes d'assurance

DESTINATION 3. Fonctions support

Sous-destination 3-1. Fournitures et équipements administratifs

Sous-destination 3-2. Frais de mission et de réception

Sous-destination 3-3. Formation professionnelle et prestations de conseil

Sous-destination 3-4. Informatique

Sous-destination 3-5. Impayés, contentieux et pénalités

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget rectificatif 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES								
	Montants Compte financier 2022		Montants BI 2023		Montants BR I 2023		Ecart entre le BI 2023 et le BR II 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	58 582	58 582	-	-	-	-	-	-
dont contributions employeur au CAS Pension								
Fonctionnement	8 152 044	9 303 932	9 342 000	9 559 500	10 149 360	10 289 300	807 360	729 800
Intervention								
Investissement	4 331 312	4 477 173	3 590 100	5 090 100	3 593 200	5 102 200	3 100	12 100
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	12 541 938	13 839 687	12 932 100	14 649 600	13 742 560	15 391 500	810 460	741 900
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)								
		-		-		-		

RECETTES				
Montants Compte financier 2022	Montants BI 2022	Montants BR I 2023	Ecart entre le BI 2023 et le BR II 2023	
12 255 519	12 298 218	12 501 300	203 082	Recettes globalisées
				Subvention pour charges de service public
1 463 091	1 300 000	1 351 300	51 300	Autres financements de l'Etat
			-	Fiscalité affectée
			-	Autres financements publics
10 792 428	10 998 218	11 150 000	151 782	Recettes propres
			-	
		-	-	Recettes fléchées*
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
12 255 519	12 298 218	12 501 300	203 082	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)				
1 584 168	2 351 382	2 890 200		

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine – BR I 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination – BR I 2023

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Destination 1 : « gestion locative et habitabilité des logements »	0	0	5 534 200	5 581 700					5 534 200	5 581 700
Destination 2 : « gestion et entretien du patrimoine immobilier »			4 323 500	4 436 500			3 578 200	5 078 200	7 901 700	9 514 700
Destination 3 : « fonctions support »			291 660	271 100			15 000	24 000	306 660	295 100
TOTAL	0	0	10 149 360	10 289 300	0	0	3 593 200	5 102 200	13 742 560	15 391 500
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B										-

Tableau des recettes par origine - BR I 2023

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Origine 1		1 351 300			11 150 000				12 501 300
TOTAL	0	1 351 300	0	0	11 150 000	0	0	0	12 501 300
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C									2 890 200

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget rectificatif 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	Montants Compte financier 2022	BI 2023	Montants Budget rectificatif I 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR I 2023	Montants Compte financier 2022	BI 2023	Montants Budget rectificatif I 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR I 2023	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 584 168	2 351 382	2 890 200	538 818					Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>									<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>									<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	139 942	140 000	140 000		170 137	176 000	176 000		Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**									Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	725 211				727 301				Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	2 449 321	2 491 382	3 030 200	538 818	897 438	176 000	176 000		Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)					1 551 883	2 315 382	2 854 200	538 818	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>									<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>					1 551 883	2 315 382	2 854 200	538 818	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	2 449 321	2 491 382	3 030 200	538 818	2 449 321	2 491 382	3 030 200	538 818	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Initial 2023
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier 2022	BI 2023	Montants BR I 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR I 2023	PRODUITS	Montants Compte financier 2022	BI 2023	Montants BR I 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR I 2023
Personnel	58 582	0	0	0	Subventions de l'Etat	1 000 000	1 000 000	1 000 000	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 265 593	13 937 387	14 906 319	968 932	Autres subventions				
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	13 501 835	13 443 411	13 605 169	161 758
TOTAL DES CHARGES (1)	14 324 175	13 937 387	14 906 319	968 932	TOTAL DES PRODUITS (2)	14 501 835	14 443 411	14 605 169	161 758
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	177 660	506 024		-506 024	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			301 150	301 150
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	14 501 835	14 443 411	14 906 319	462 908	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	14 501 835	14 443 411	14 906 319	462 908

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier 2022	BI 2023	Montants BR I 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	177 660	506 024	-301 150	-807 174
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 347 827	4 377 887	4 617 019	239 132
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 295 759	2 145 193	2 155 169	9 976
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	234 535	467 500		-467 500
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	112 078	467 500		-467 500
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 352 185	2 738 718	2 160 700	-578 018

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier 2022	BI 2023	Montants BR I 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2023	RESSOURCES	Montants Compte financier 2022	BI 2023	Montants BR I 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2023
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	2 352 185	2 738 718	2 160 700	-578 018
Investissements	3 641 255	5 090 100	5 102 200	12 100	Financement de l'actif par l'État	184 115		51 300	51 300
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				
					Autres ressources				
Remboursement des dettes financières (dépôts de garantie)	139 942	140 000	140 000		Augmentation des dettes financières (dépôts de garantie)	170 137	176 000	176 000	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 781 197	5 230 100	5 242 200	12 100	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 706 437	2 914 718	2 388 000	-526 718
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)					Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 074 760	2 315 382	2 854 200	538 818

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier 2022	BI 2023	Montants BR I 2023	Ecart entre le BI 2023 Et le BR II 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-1 074 760	-2 315 382	-2 854 200	-538 818
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	477 123			
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 551 883	-2 315 382	-2 854 200	-538 818
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	9 401 100	4 085 163	6 546 900	2 461 737
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 545 343	-1 545 343	-1 068 221	477 122
Niveau final de la TRESORERIE	10 469 321	5 630 506	7 615 121	1 984 615

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	5 630 506	5 641 622	5 751 990	5 004 203	5 860 954	5 989 641	6 310 950	6 290 845	6 785 513	7 749 793	6 589 022	6 252 033	73 857 073
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	886 511	892 563	312 441	1 704 959	967 577	927 056	937 107	1 169 715	1 603 491	902 484	1 386 156	1 447 685	12 501 300
Subvention pour charges de service public													-
Autres financements de l'État	26 037	13 438	52 508	60 167	63 730	16 213	10 095	37 725	792 865	60 879	401 862	102 223	1 351 300
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics													-
Recettes propres	860 474	879 125	259 934	1 644 792	903 847	910 842	927 011	1 131 989	810 626	841 605	984 294	1 345 462	11 150 000
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	6 355	7 944	16 369	12 180	24 925	13 099	7 106	21 239	25 417	14 258	10 765	16 342	176 000
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements	6 355	7 944	16 369	12 180	24 925	13 099	7 106	21 239	25 417	14 258	10 765	16 342	176 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													-
A. TOTAL	892 866	900 507	328 810	1 717 139	992 502	940 154	944 212	1 190 954	1 628 908	916 742	1 396 921	1 464 027	12 677 300
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	879 501	783 575	1 057 839	852 041	857 545	612 699	955 255	684 763	642 483	2 062 251	1 722 016	2 424 371	15 391 500
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	336 713	500 570	661 177	697 893	732 988	477 817	473 788	569 679	443 570	1 655 708	1 318 728	1 626 515	10 289 300
Intervention													-
Investissement	542 788	283 006	396 661	154 148	124 556	134 882	481 466	115 084	198 912	406 543	403 288	797 857	5 102 200
Dépenses liées à des recettes fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel													-
Fonctionnement													-
Intervention													-
Investissement													-
Opérations non budgétaires	2 249	6 564	18 759	8 347	6 271	6 146	9 062	11 523	22 145	15 262	11 894	21 778	140 000
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements	2 249	6 564	18 759	8 347	6 271	6 146	9 062	11 523	22 145	15 262	11 894	21 778	140 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- TVA décaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
B. TOTAL	881 750	790 140	1 076 598	860 387	863 815	618 845	964 317	696 287	664 627	2 077 513	1 733 910	2 446 149	15 531 500
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	11 116	110 368	-747 787	856 751	128 687	321 309	-20 105	494 667	964 281	-1 160 771	-336 989	-982 122	-360 595
SOLDE CUMULE (1) + (2)	5 641 622	5 751 990	5 004 203	5 860 954	5 989 641	6 310 950	6 290 845	6 785 513	7 749 793	6 589 022	6 252 033	5 269 911	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévision			Prévision 2023										Prévision N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à 2023	AE consommées les années antérieures à 2023	AE reprogrammées ou reportées en 2023	AE nouvelles ouvertes en 2023	TOTAL des AE ouvertes en 2023	CP ouverts les années antérieures à 2023	CP consommés les années antérieures à 2023	CP reprogrammés ou reportés en 2023	CP nouveaux ouverts en 2023	TOTAL des CP ouverts en 2023	AE prévues en 2024	CP prévus en 2024	AE prévues en 2025	CP prévus en 2025	AE prévues > 2026	CP prévus > 2026
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
PI antérieures À 2023 et plan de résilience	Personnel	0																
	Fonctionnement	369 867	369 867	0	0			159 067	159 067		3 000	3 000						
	Intervention	0																
	Investissement	3 456 600				213 000	213 000	3 243 600	3 243 600		1 713 000	1 713 000						
Total PI <2023		3 826 467	3 613 467	-		213 000	213 000	3 402 667	3 402 667	-	1 716 000	1 716 000	-		-	-	-	-
PI 2023 dont réserves	Personnel	-					-					-						
	Fonctionnement	202 000			202 000	202 000		-	-		312 000	312 000						
	Intervention	-					-					-						
	Investissement	2 663 100			2 663 100	2 663 100					2 663 100	2 663 100						
Total PI 2023		2 865 100	-	-	2 865 100	2 865 100		-	-	-	2 975 100	2 975 100						
Total opérations de PI (fonctionnement)		571 867	369 867	-	202 000	202 000		159 067	159 067	-	315 000	315 000		-				
Total opérations de PI (investissement)		6 119 700	3 243 600	-	2 876 100	2 876 100		3 243 600	3 243 600	-	4 376 100	4 376 100		950 000				
Total opérations de PI		6 691 567	3 613 467	-	3 078 100	3 078 100		3 402 667	3 402 667	-	4 691 100	4 691 100		950 000				
Réservation de logements	Personnel	0					-											
	Fonctionnement	280 000				280 000	280 000	0	0	47 500	327 500	375 000						
	Intervention	0					-											
	Investissement	0					-											
Total réservation de logements		280 000	-	-	-	280 000	280 000	-	-	47 500	327 500	375 000	-	-	-	-	-	-
	Ss total personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
	Ss total fonctionnement	851 867	369 867	-	482 000	482 000		159 067	159 067	47 500	642 500	690 000						
	Ss total intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
	Ss total investissement	6 119 700	3 243 600	-	2 876 100	2 876 100		3 243 600	3 243 600	-	4 376 100	4 376 100	400 000	950 000	-	-	-	-
TOTAL		6 971 567	3 613 467	-	3 358 100	3 358 100		3 402 667	3 402 667	47 500	5 018 600	5 066 100	400 000	950 000	-	-	-	-

* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Prévision			Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Op. 1	Financement de l'Etat*	0	0	1 351 300	1 300 000	1 300 000	1 300 000
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.1	-	-	1 351 300	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Op. 2	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.2	-	-	-	-	-	-
	Ss total financement de l'Etat	-	-	1 351 300	1 300 000	1 300 000	1 300 000
	Ss total autres financements publics	-	-	-	-	-	-
	Ss total autres financements	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	1 351 300	1 300 000	1 300 000	1 300 000

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2023	BR I2023
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	6 266 208	6 552 392
	2 Niveau initial du fonds de roulement	6 400 545	9 401 100
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-1 545 343	-1 068 221
	4 Niveau initial de la trésorerie	7 945 888	10 469 321
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	7 945 888	10 469 321
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	12 932 100	13 742 560
	6 Résultat patrimonial	506 024	-301 150
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	2 738 718	2 160 700
	8 Variation du fonds de roulement	-2 315 382	-2 854 200
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	36 000	36 000
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	
	Variation des stocks	+ / -	
	Charges sur créances irrécouvrables	-	
	Produits divers de gestion courante	+	
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12 Solde budgétaire (8-9-10-11)	-2 351 382	-2 890 200
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-36 000	-36 000
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-2 315 382	-2 854 200
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-2 315 382	-2 854 200
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		
	16 Variation des restes à payer	-1 717 500	-1 648 940
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	4 548 708	4 903 452
	18 Niveau final du fonds de roulement	4 085 163	6 546 900
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-1 545 343	-1 068 221
	20 Niveau final de la trésorerie	5 630 506	7 615 121
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	5 630 506	7 615 121

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale

DÉLIBÉRATION N° 5

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 14 NOVEMBRE 2023

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 13,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte le budget rectificatif au budget initial au titre de l'exercice 2023.

Fait à Montreuil, le 14 novembre 2023

La présidente,

Isabelle BRAUN-LEMAIRE

